

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 820-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le règlement no 820-2018 modifiant le plan d'urbanisme no 589-2007 et ses amendements afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière concernant les limites du périmètre d'urbanisation.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 9 janvier 2019.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 janvier 2019.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 janvier 2019.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière